



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique FOSFOCYMSTAR

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD
enregistrée sous le n°2018-1199

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom AVANT FLASH.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FOSFOCYMSTAR IGLOO AGENDA AVANT FLASH
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD Belfield Innovation Park Belfield Dublin 4 Irlande
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	500 g/kg - fosétyl 250 g/kg - folpel 40 g/kg - cymoxanil
Numéro d'intrant	947-2015.01
Numéro d'AMM	2160016
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 12 JUIN 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)